BP Brevet Professionnel Aménagements Paysagers
Niveau 4

AgroCampus
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54
cfppa.rouillon@educagri.fr
www.agrocampus-lagerminiere.fr
Contact : Laure Provence

BP Aménagements Paysagers

Session 2024-2025
29/08/2024 au 09/07/2025
1043h en centre +
399h en entreprise
Voies de formation :
Formation continue,
Contrat de professionnalisation, VAE.

Ce diplôme est accessible aux personnes ayant :

CAPA ou diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP...),
OU
1 an d'expérience professionnelle dans le secteur du paysage
OU
3 ans d'expérience professionnelle dans tout autre secteur.

Dérogation d'entrée en formation possible sous certaines conditions.
Nous consulter.

100 %
Insertion professionnelle ou poursuite d'études

100 %
de réussite
à l'examen
en 2023

95 % des stagiaires très satisfaits par la formation et l'accueil au sein du CFPPA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise des techniques utilisées en aménagements paysagers en tenant compte du développement durable, à la gestion de chantier et à l'animation d'une équipe.

EMPLOI ET POURSUITE D'ETUDES

Salarié des entreprises du paysage · Futur chef d'entreprise du secteur paysager · Agent des services espaces verts des collectivités territoriales · Salarié dans d'autres structures (établissement spécialisé, domaine privé...).

Possibilité de poursuite en BTSa Aménagements Paysagers ou en CS (Constructions Paysagères, ...).

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ENTRÉE

- Compléter un dossier de candidature,
- Participer à une réunion d'information,
- Passer un entretien individuel de motivation et réussir les tests de recrutement (mathématiques, français, connaissance du milieu professionnel),
- Avoir un état de santé compatible avec le secteur paysager.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap sont à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Vous pouvez solliciter un entretien concernant des problèmes familiaux, financiers, de santé, de logement... pour vous aider à lever les freins éventuels à l'entrée en formation.

MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

Trois périodes en entreprise de 3 à 5 semaines : octobre, mars/avril et mai/juin.
Une immersion en entreprise pour acquérir des savoir-faire pratiques, conforter vos compétences et votre projet professionnel.

RESTAURATION

Possibilité de prendre les repas au self pendant les périodes scolaires.

Tous nos formateurs sont diplômés de l'enseignement supérieur général ou agricole, professionnels du secteur Paysage.

MAJ 2024

BP Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Niveau 4

MODALITÉS et MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face et travaux pratiques (chantiers d'application paysagère), études de cas, travaux dirigés, formation à distance, visites pédagogiques… Accès aux salles de cours, Centre de Documentation et d'Information, Centre de Ressources, salles informatiques…

PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Le parcours de chaque stagiaire est individualisé. Un positionnement est réalisé en début de formation. Selon les résultats, votre parcours pourra être réduit en fonction de votre formation initiale et/ou de votre expérience professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle d'évaluation : vous serez placé dans des situations de travail au cours desquelles vos compétences seront évaluées lors d'épreuves pratiques, de rédaction et de présentation de dossiers professionnels et d'explicitation orale.

OBTENTION DU DIPLÔME

Soumise à la validation de 6 Unités Capitalisables (UC). Les UC peuvent être acquises indépendamment. Si des UC sont non validées, vous disposez d'un délai de 5 ans pour les valider définitivement. Les épreuves et les résultats des candidats sont validés par un jury permanent.

CONTENU DE LA FORMATION

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Mettre en place des infrastructures
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Conditions d'environnement du métier : travail en extérieur sur des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées (jardins d'agrément ou nourriciers, aménagements urbains, espaces récréatifs et sportifs…).

LES + DE LA FORMATION

- Préparation à l'autorisation de conduite sur engins compacts,
- Possibilité d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST),
- A l'issue de la formation, possibilité d'obtenir le certificat individuel «Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques», décideur (achat et application),
- Liens privilégiés avec les professionnels.

NOS PARTENAIRES

Entreprises, Collectivités locales, associations, autres organismes de formation, France Travail, Missions Locales, Cap Emploi, Région Pays de La Loire, Fonds Social Européen…

	Vous êtes inscrit à France Travail	Vous utilisez le CPF de projet de transition professionnelle Vous êtes en contrat pro
Votre statut	Stagiaire de la formation professionnelle	Salarié de l'entreprise qui vous emploie
Votre rémunération	Vos indemnités France Travail ou une indemnisation de la Région PdL	Vous percevez un salaire de l'entreprise qui vous emploie

Nous consulter afin d'obtenir des conseils et un devis adaptés à votre situation.
Prise en charge possible des frais pédagogiques selon votre statut.
ATTENTION aux délais administratifs et autres demandes de prise en charge selon les dates de prise de contact, les dates de démarrage des sessions et le nombre de places disponibles.
Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiere.fr

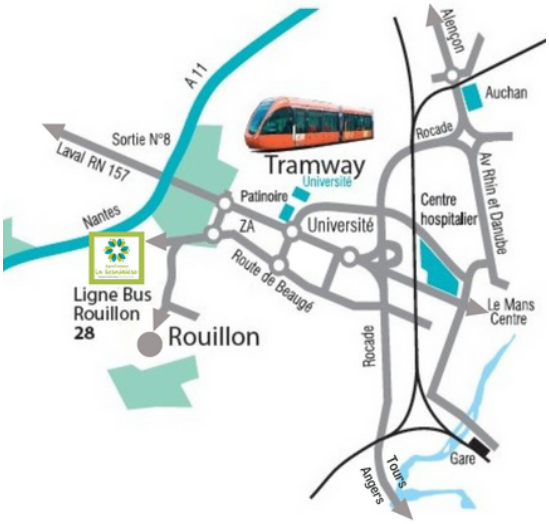

Diplôme délivré par
le Ministère de l'Agriculture
N ° RNCP : 38314
n° Identifiant CPF : 38314